

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 22/7 AU 5/8/26

12-2951

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery, Rémy Queyrel

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Jean-François Tourres

Objet : Choix du mode de consultation pour achat de canalisations en DN 500 dans le dossier de remplacement d'une canalisation – Feeder Tallard – Marché Public de Fournitures

Monsieur le Président fait part au syndicat qu'il convient de lancer une consultation pour acquérir des canalisations en acier pour effectuer les travaux de pose de canalisations dans le dossier du Feeder de Tallard.

Aussi, Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour acheter 1 700 ml de canalisations acier en DN 500. L'acier sera de 40 à 60 bars.

Compte tenu du montant de la dépense, Monsieur le Président propose de respecter les règles de la commande publique et donc de passer un marché public de fournitures.

La consultation sera lancée sur le site des marchés publics via TPBM pour un marché public de fournitures > 90 000 € avec une publicité nationale et BOAMP, une durée de consultation d'au moins 35 jours. A l'issue de la réception des offres, un Rapport d'Analyse des Offres sera rédigé puis présenté en commission des travaux et délibéré en conseil syndical.

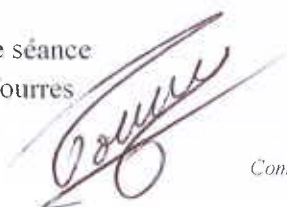
Le montant prévisible des dépenses est estimé à 114 000 € HT pour la tranche ferme, et 371 800 € pour la Tranche conditionnelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De lancer une consultation pour acheter 1 700 ml de canalisations en DN 500, en vue de travaux sur le Feeder de Tallard.
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

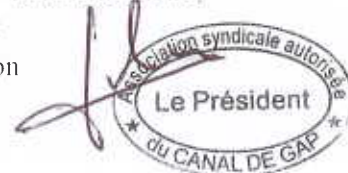
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Jean François Tourres



Commission Syndicale du 2 juillet 2026

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Claude Nebon



Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery, Rémy Queyrel

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Jean-François Tourres

Objet : Choix du mode de consultation pour achat de canalisations en DN 500 dans le dossier de remplacement d'une canalisation – Feeder Tallard – Marché Public de Fournitures

Monsieur le Président fait part au syndicat qu'il convient de lancer une consultation pour acquérir des canalisations en acier pour effectuer les travaux de pose de canalisations dans le dossier du Feeder de Tallard.

Aussi, Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour acheter 1 700 ml de canalisations acier en DN 500. L'acier sera de 40 à 60 bars.

Compte tenu du montant de la dépense, Monsieur le Président propose de respecter les règles de la commande publique et donc de passer un marché public de fournitures.

La consultation sera lancée sur le site des marchés publics via TPBM pour un marché public de fournitures > 90 000 € avec une publicité nationale et BOAMP, une durée de consultation d'au moins 35 jours. A l'issue de la réception des offres, un Rapport d'Analyse des Offres sera rédigé puis présenté en commission des travaux et délibéré en conseil syndical.

Le montant prévisible des dépenses est estimé à 114 000 € HT pour la tranche ferme, et 371 800 € pour la Tranche conditionnelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De lancer une consultation pour acheter 1 700 ml de canalisations en DN 500, en vue de travaux sur le Feeder de Tallard.
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Jean François Tourres



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Claude Nebon

